11 PLAN DE ZONAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU NORD

CHELERS

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 ET LE 06.05.21

PLUI APPOUVÉ LE 21.07.22

Dossier réalisé avec le bureau d'études :

anteagroup

Échelle : 1/5000ème

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU NORD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS EN DATE DU 21 JUILLET 2022, LE PRÉSIDENT, MICHEL SENEUR

CAMPAGNES de l'ARTOIS Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

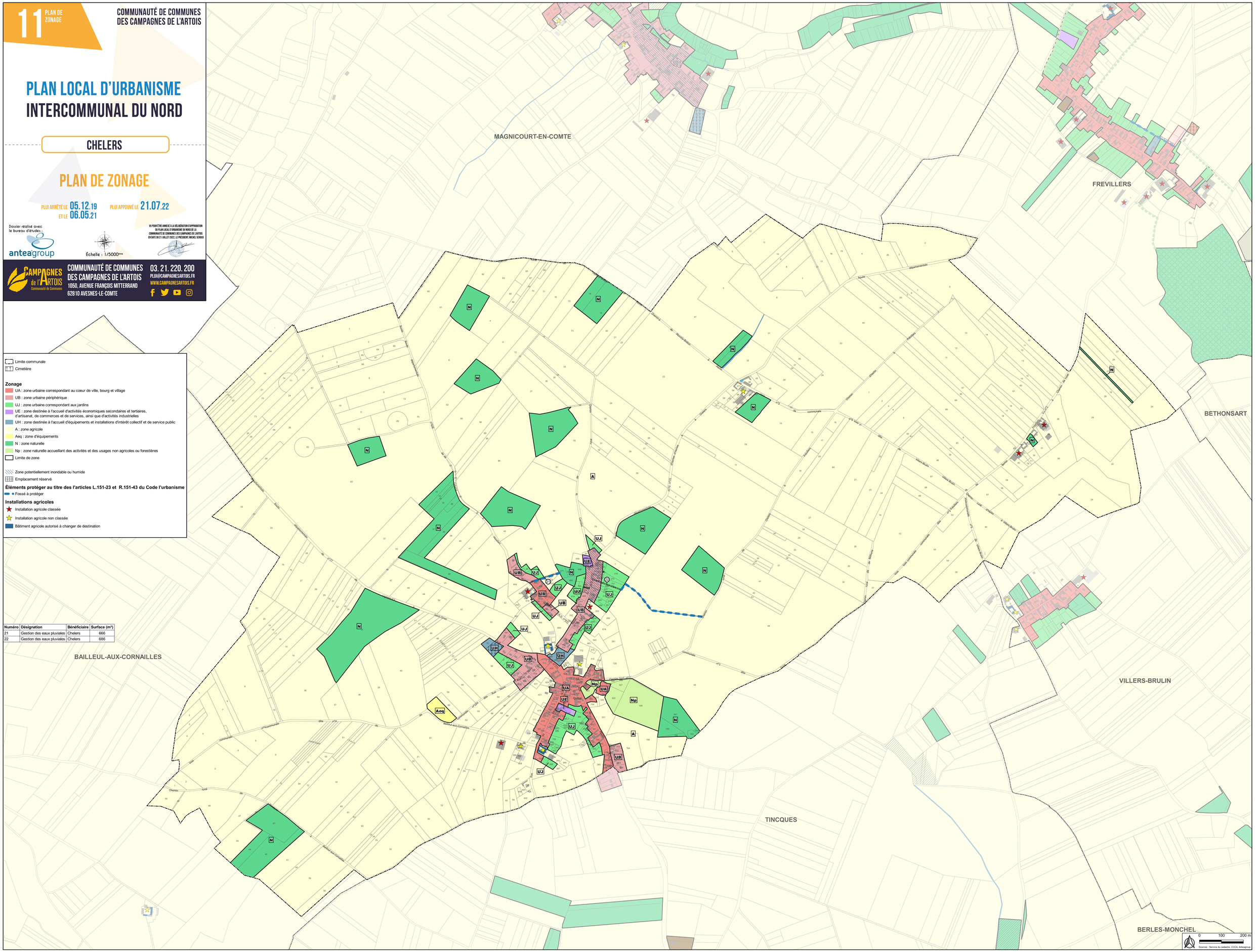

Limite communale

Cimetière

Zonage

- UA : zone urbaine correspondant au coeur de ville, bourg et village
- UB : zone urbaine périphérique
- UJ : zone urbaine correspondant aux jardins
- UE : zone destinée à l'accueil d'activités économiques secondaires et tertiaires, d'artisanat, de commerces et de services, ainsi que d'activités industrielles
- UH : zone destinée à l'accueil d'équipements et installations d'intérêt collectif et de service public
- A : zone agricole
- Aeq : zone d'équipements
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle accueillant des activités et des usages non agricoles ou forestières
- Limite de zone

Zone potentiellement inondable ou humide

Emplacement réservé

Éléments protéger au titre des l'articles L.151-23 et R.151-43 du Code l'urbanisme

- Fossé à protéger

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée
- Bâtiment agricole autorisé à changer de destination

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
21	Gestion des eaux pluviales	Chelers	666
22	Gestion des eaux pluviales	Chelers	686